



Sophie Montaye - Fabien De Matteis

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Rémunérations tarifées par le code de commerce

Les actes, requêtes, formalités et diligences des commissaires de Justice sont fixés par le Code de commerce en ses articles L 444-1 et suivants, R 444-1 et suivants, tableaux 3-1, 3-2, 3-3 annexés à l'article R 444-3 et A 444-10 à A 444-52 du Code de commerce ainsi que par l'arrêté du 28 février 2020.

Les frais de recouvrement judiciaire sont à la charge du débiteur, sauf si celui-ci est insolvable. Dans ce cas ils restent à la charge du créancier. Une avance de ces frais est demandée à l'ouverture du dossier au créancier sous la dénomination « provision ».

En cas de recouvrement, le commissaire de Justice bénéficie d'un **Honoraire de résultat** prévu et tarifé par le Code de commerce en son article A 444-32 du Code de commerce.

« La prestation de recouvrement ou d'encaissement figurant au numéro 129 du tableau 3-1 donne lieu à la perception d'un émolument ainsi fixé :

1. Si le montant de la créance est inférieur ou égal à 188 €, un émolument fixe de 21,50 € ;
2. Au-delà du seuil de 188 € mentionné au 1°, dans la limite de 5 540 €, un émolument proportionnel aux sommes encaissées ou recouvrées au titre de la créance en principal ou du montant de la condamnation, à l'exclusion des dépens, selon le barème suivant :

Tranches d'assiette	Taux applicable
De 0 à 125 €	11,73 %
De 125 € à 610 €	10,75 %
De 610 € à 1525 €	10,26 %
De 1525 € à 52 400 €	3,91 %
Plus de 52 400 €	3,01 %

En cas de paiement par acomptes successifs, cet émolument proportionnel est calculé sur la totalité des sommes encaissées ou recouvrées et non sur chaque acompte. »

OFFICE D'ANTIBES

11 avenue Robert Soleau
06600 Antibes

04 92 90 66 00
04 92 90 67 25 (constat)

contact@antibes-huissier.com

OFFICE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

43 rue Escudier
92100 Boulogne-Billancourt

01 84 75 20 45
06 30 83 91 61 (constat)

contact@mdm-cdj.com



Sophie Montaye - Fabien De Matteis

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Rémunérations libres hors monopole

Certaines prestations ne sont pas soumises à un tarif réglementé. Il s'agit des activités qui ne relèvent pas du Monopole des Commissaires de Justice, les honoraires sont donc librement déterminés (Article L 444-1 du Code de commerce). Par exemple pour un **constat ou un acte extrajudiciaire (ex : sommation interpellative)**.

Les honoraires tiennent notamment compte

- De la difficulté de l'affaire (complexité juridique, technique ou factuelle)
- Du temps consacré
- De la nature et de l'étendue des diligences accomplies
- Des frais exposés pour le traitement du dossier
- Le cas échéant des circonstances particulières de l'affaire.

N'hésitez pas à nous demander un devis pour vos constats et actes extra judiciaires.

Tarifs de nos Actes extrajudiciaires :

- **Constats** : 300 euros TTC / heure (ce temps inclut le temps de déplacement, les constatations sur place et la rédaction du procès-verbal de constat)
- **Constats internet** : 450 euros TTC / heure
- **Constats video** : 450 euros TTC / heure
- **Constats affichages permis** : entre 250 euros et 450 euros TTC les 3 passages (selon temps de déplacement)

Des frais supplémentaires pourront être appliqués pour des constats urgents, de nuit, Week end.

Un tarif dégressif sera appliqué dès la deuxième heure de constat.

- **Sommation interpellative** : 300 euros TTC
- **Congés (baux d'habitation)** : 350 euros TTC
- **Significations à toutes fins** : 250 euros TTC

Des frais supplémentaires de 100 euros TTC pourront être appliqués pour une signification ou un constat demandé en urgence dans les 24 heures.

OFFICE D'ANTIBES

11 avenue Robert Soleau
06600 Antibes

04 92 90 66 00
04 92 90 67 25 (constat)

contact@antibes-huissier.com

OFFICE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

43 rue Escudier
92100 Boulogne-Billancourt

01 84 75 20 45
06 30 83 91 61 (constat)

contact@mdm-cdj.com



Sophie Montaye - Fabien De Matteis

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Tarifs de nos prestations :

- **Consultation juridique sur place ou par téléphone** : 150 euros TTC / heure
- **Rédaction bail** : 500 euros TTC
- **Pilotage d'acte / transmission à un confrère** : 40 euros TTC
- **Adresse infructueuse et recherche d'adresse** : 50 euros TTC
- **Demande certificat de non appel ou de non opposition** : 50 euros TTC
- **Mise au rôle** : 40 euros

OFFICE D'ANTIBES

11 avenue Robert Soleau
06600 Antibes

04 92 90 66 00
04 92 90 67 25 (constat)

contact@antibes-huissier.com

OFFICE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

43 rue Escudier
92100 Boulogne-Billancourt

01 84 75 20 45
06 30 83 91 61 (constat)

contact@mdm-cdj.com